

Dossier de presse



CNR, ENGAGÉE POUR LA NATURE ET LES TERRITOIRES

SEPTEMBRE 2021



CNR



Sommaire



Préserver la biodiversité, un enjeu mondial	4-5
Mener un programme de restauration écologique et hydraulique du fleuve	6-7
Restaurer les milieux	8-9
Rétablir les continuités piscicoles	10-11
Gérer les berges dans le respect de la faune et de la flore	12-13
Préserver et restaurer nos espaces boisés	14-15
Rechercher des solutions nouvelles	16-17
Produire des énergies renouvelables en protégeant la biodiversité	18-21
Intégrer les enjeux de biodiversité sur nos sites industriels	22-23
Accompagner la transition agro-écologique en vallée du Rhône	24
Promouvoir la navigation fluviale et le tourisme «vert»	25
Le Rhône pour origine, les territoires pour partenaires, les énergies renouvelables pour l'avenir	26-27

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ, UN ENJEU MONDIAL

Apparu dans les années 80, le terme de « biodiversité » désigne la totalité des organismes vivants, c'est-à-dire : la diversité des espèces, la diversité génétique au sein de chaque espèce, la diversité des écosystèmes, et toutes les interactions qui existent au sein de chacun de ces niveaux, comme entre chacun d'entre eux. L'homme et ce qu'il produit sont inclus dans ce concept.

Robert Barbault a défini la biodiversité comme le « tissu vivant de la planète », et le Sommet de la terre à Rio en 1992 a fait de sa protection une condition du développement durable.

UNE BIODIVERSITÉ MENACÉE

Aujourd'hui, avec le changement climatique et l'activité humaine, la biodiversité est en danger :

- **500 000 espèces terrestres** (sur 5,9 millions) n'ont plus d'habitat naturel pour assurer leur survie à long terme.
- **1 million d'espèces animales et végétales** sont menacées d'extinction (soit 1/8e du nombre total estimé) dans les décennies à venir.
- **361 millions d'hectares de forêt détruits** entre 2001 et 2008 (soit 5 fois la superficie de la France).



CNR, OPÉRATEUR MILITANT DE LA BIODIVERSITÉ

En 1934, la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) s'est vu confier par l'Etat la concession du fleuve Rhône avec trois missions solidaires : produire de l'électricité, développer la navigation, irriguer les terres agricoles. Premier producteur français d'électricité 100 % renouvelable, son activité d'énergéticien lui permet de financer, avec les acteurs des territoires, des missions d'intérêt général dans une perspective de transition écologique.

CNR est la seule société anonyme d'intérêt général en France. Son capital est majoritairement public (183 collectivités locales et établissements publics, Groupe Caisse des Dépôts) et son actionnaire industriel de référence est le groupe ENGIE.

Forte d'une politique RSE ambitieuse et d'une stratégie à l'horizon 2030, CNR prend en compte la biodiversité dans toutes les composantes de son activité et contribue aux objectifs de Développement Durable de l'ONU.

« Prendre soin de la biodiversité est une seconde nature pour CNR, voilà plus de 20 ans que nous travaillons avec les acteurs du territoire à la restauration écologique du Rhône. C'est l'un des plus ambitieux programmes d'ingénierie écologique jamais entrepris à l'échelle d'un fleuve au niveau international ».

Marie Béarez, référente Environnement chez CNR.



75 M€ investis
depuis 2004 en faveur
de l'environnement



MENER UN PROGRAMME DE RESTAURATION ÉCOLOGIQUE ET HYDRAULIQUE DU FLEUVE

Le cours du Rhône a fait l'objet de nombreux aménagements pour assurer :

- La navigabilité du fleuve tout au long de l'année. Ceci a été rendu possible notamment grâce à la construction au XIX^e siècle des digues et épis Girardon (contreforts de digues permettant de concentrer le flux en un seul chenal).
- Une production d'hydroélectricité. CNR a ainsi canalisé le cours du fleuve, construit 19 ouvrages hydroélectriques et fluviaux et 400 km de digues entre 1938 et 1986.



RETROUVER UN FLEUVE « VIF ET COURANT »

Dans les années 1990, en réponse à l'attente sociale exprimée par les élus et citoyens des collectivités riveraines, CNR a élaboré, en lien avec les territoires et l'État, un programme de restauration écologique sans équivalent au plan international. Il s'est agi d'augmenter les débits réservés dans les tronçons court-circuités (les Vieux-Rhône), de restaurer les îlots (annexes fluviales plus ou moins connectées au chenal principal) et les axes de migrations piscicoles.

En 2003, les inondations d'ampleur inédites amènent les acteurs locaux (Régions, Agence de l'Eau, VNF, Ademe), l'Etat et l'Europe à créer le Plan Rhône, programme partenarial public-privé qui vise le développement durable des vallées du Rhône et de la Saône.



**+ de 120 km
de cours d'eau**

*et d'annexes fluviales,
soit près du quart de la longueur
du fleuve, depuis 1999*



Ebauché en 2004 et courant jusqu'en 2025, Le Plan Rhône s'organise autour de trois objectifs :

- Concilier la prévention des risques liés aux inondations et les pressions du développement des activités en zones inondables.
- Respecter et améliorer le cadre de vie des riverains : améliorer la qualité des eaux, maintenir la biodiversité, valoriser le patrimoine lié au fleuve, développer un tourisme responsable autour des richesses naturelles, historiques et culturelles de la vallée.
- Assurer un développement économique pérenne.

Cet ambitieux programme de restauration écologique est défini et mis en œuvre par CNR en tant que maître d'ouvrage ou maître d'œuvre, en concertation avec le monde scientifique, les territoires concernés, l'Etat et l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse. Dès l'origine, il a été financé par CNR, l'Agence de l'Eau, les collectivités locales, l'Etat et l'Union Européenne. En conciliant les différents usages du fleuve (production d'énergie, navigation, agriculture, loisirs), il démontre que protection de la nature et développement économique peuvent aller de pair.

RESTAURER LES MILIEUX



La restauration de la dynamique des marges alluviales et des îlots a redessiné le lit du fleuve en s'appuyant sur l'augmentation des débits réservés dans les Vieux Rhône.

Cela permet tout à la fois de :

- Recréer des milieux d'une grande richesse écologique.
- Redonner un espace de liberté plus important au fleuve.
- Concilier des enjeux de biodiversité et de transition énergétique.

Ces nouveaux débits réservés sont turbinés et produisent de l'énergie renouvelable grâce à la construction de petites centrales hydroélectriques (PCH). Accolées aux barrages existants et en les équipant de passes à poissons, ces PCH participent à restaurer la continuité piscicole tout en produisant de l'énergie.

La collaboration étroite avec les scientifiques a permis d'identifier 9 secteurs géographiques prioritaires à la restauration :

- 5 secteurs sur le bas Rhône : Pierre-Bénite, Péage-de-Roussillon, Baix-le-Logis-neuf, Montélimar et Donzère-Mondragon.
- 4 secteurs sur le Haut-Rhône : Chautagne, Belley, Brégnier-Cordon et Miribel.



32 M€

les travaux de terrassement et de plantation pour la réactivation des marges alluviales

RESTAURER LES ÎLOTS

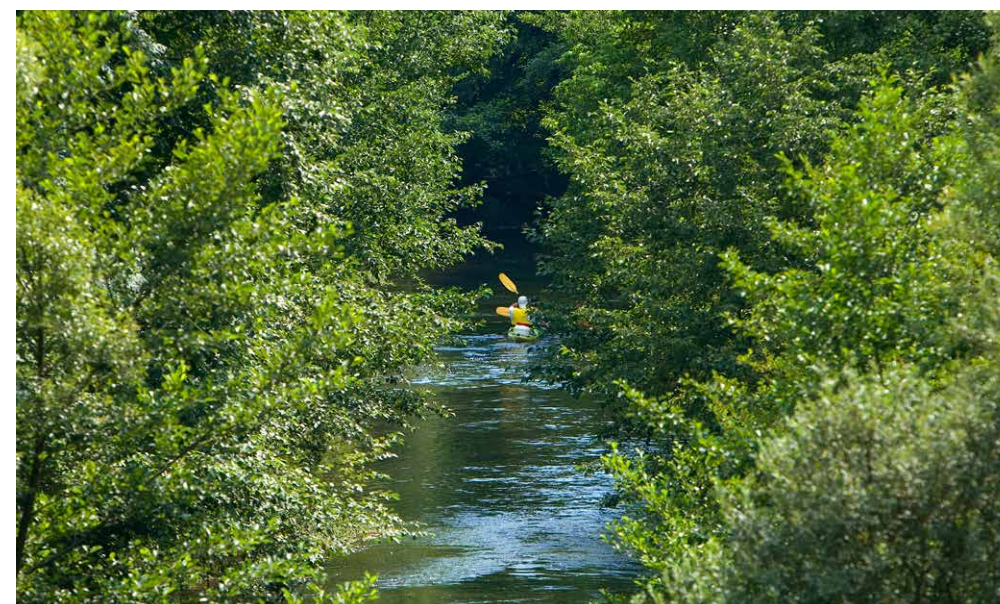
Depuis 1999, 70 îlots et bras secondaires ont été restaurés.

RÉACTIVER LA DYNAMIQUE DES MARGES ALLUVIALES

Depuis 2009, des épis Girardon sont démantelés sur des tronçons de 4 Vieux Rhône afin de redynamiser 13 km de berges et une surface de 132 hectares au travers de 10 opérations.

Des travaux similaires combinant restauration de chenaux secondaires et démantèlement d'ouvrages sont en cours d'étude sur 7 autres sites, répartis sur 4 Vieux-Rhône.

Dans les 3 à 5 années à venir, pour poursuivre ces actions, des projets de restauration des marges alluviales (Pierre Bénite, Bourg les Valence, Baix le logis Neuf, Donzère Mondragon...) et de zones humides (Ile du Chambon) sont programmés, avec de nouveaux investissements de plusieurs millions d'euros.



RÉTABLIR LES CONTINUITÉS PISCICOLES

CNR rétablit les continuités piscicoles sur les secteurs sensibles par la mise en œuvre d'ouvrages de franchissement favorables aux espèces migratrices du Rhône, telles que l'anguille, l'aloise, la lamproie marine, ainsi que pour les espèces plus communes.

L'anguille qui était naguère au nombre des espèces communes est aujourd'hui « en danger critique d'extinction ». Elle est classée sur la liste rouge de l'UICN et est plus menacée que l'ours blanc. Fin 2009, les études et suivis réalisés montraient une reconquête de l'axe rhodanien par l'aloise et l'anguille au-delà de la confluence avec l'Ardèche. Cet objectif du Plan de Gestion des Poissons migrateurs (PLAGEPOMI) a été atteint en particulier grâce à la création d'ouvrages de franchissement réalisés par CNR. C'est l'Association Migrateurs Rhône-Méditerranée (MRM) mandaté par la DREAL qui a dressé le bilan à mi-parcours du PLAGEPOMI.



La communauté scientifique RhônEco évalue le programme de restauration écologique

Le projet de rénovation écologique du fleuve Rhône ambitionnait de développer sur quinze ans des méthodes pour mesurer les effets de la restauration sur la biodiversité, bâtir les modèles et orienter les choix d'interventions futures. Entre 2000 et 2015, RhônEco a comptabilisé :

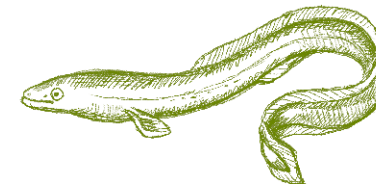
- 300** campagnes de pêche
- 350 000** poissons comptés
- 5 000** relevés d'échantillon d'invertébrés

INNOVER AVEC L'ADN ENVIRONNEMENTAL

Avec CNR, le Rhône est devenu un laboratoire test pour l'ADN environnemental (ADNe).

Ce procédé innovant développé par SPYGEN, société de biotechnologies spécialisée dans les inventaires de biodiversité, consiste à isoler et identifier les traces d'acide désoxyribonucléique que les poissons laissent dans l'eau.

CNR envisage un programme de suivi pluriannuel du Rhône par ADN environnemental – poissons, batraciens, mollusques, mammifères aquatiques et éventuellement invertébrés aquatiques.



GÉRER LES SÉDIMENTS

CNR assure le suivi régulier des niveaux de sédiments du fleuve et procède, quand cela est nécessaire, à des opérations de dragage.

Les sédiments fins sont restitués au fleuve afin qu'ils se répandent à l'aval et jusqu'au delta du Rhône pour permettre aux nutriments qu'ils contiennent de bénéficier aux écosystèmes et pour lutter contre l'enfoncement du delta et ainsi repousser naturellement l'arrivée d'eau de mer sur ses plaines.

65 ouvrages

de franchissement piscicole sur le Rhône et ses affluents

17 autres

programmés



GÉRER LES BERGES DANS LE RESPECT DE LA FAUNE ET LA FLORE

Le domaine concédé relevant de la gestion de CNR couvre une superficie d'un peu plus de 27 500 hectares terrestres et aquatiques. 92 % de cette surface se trouve couverte par des zones classées pour la protection de la nature à des degrés divers.

PROTÉGER LES ESPÈCES

CNR participe à 8 Plans nationaux d'actions au travers de projets de restauration de milieux, de préservation et d'inventaires concernant les espèces suivantes :

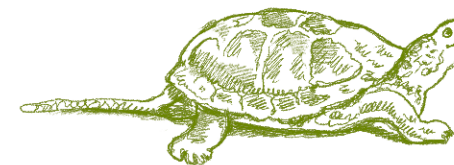
- Apron,
- Cistude,
- Odonates (10 espèces),
- Papillons de jour (26 espèces, dont 4 azurées)
- Loutre d'Europe,
- Chiroptères (34 espèces),
- Sonneur à ventre jaune,
- Lézard ocellé.



GÉRER LE DOMAINE CONCÉDÉ

Pour que faune et flore se développent sur le domaine concédé, CNR a mis en œuvre dès 2007 la gestion Zéro Phyto, anticipant de 13 ans l'obligation réglementaire. En outre, CNR réalise un plan de gestion déployé tout le long du Rhône. Celui-ci comprend :

- La fauche tardive qui laisse la flore aller au bout de son cycle naturel, et favorise la reproduction de nombre d'espèces : insectes, oiseaux, araignées, reptiles...
- Le pastoralisme qui recourt aux animaux herbivores pour entretenir un espace vert et respecte le cycle de la biodiversité.
- Les actions en faveur des insectes pollinisateurs qui, comme les abeilles et les papillons, permettent la reproduction et la fructification des plantes.
- La lutte contre la pollution lumineuse qui perturbe les 28 % de vertébrés et les 64,4 % d'invertébrés à être exclusivement ou partiellement nocturnes.
- La lutte contre les espèces envahissantes qui prolifèrent depuis les milieux aquatiques jusqu'aux milieux terrestres et empêche la présence d'autres espèces. En plus de la mise en œuvre de techniques de lutte classique, CNR développe avec ses partenaires des moyens innovants : le recours à des substances naturelles allélopathiques qui limitent le développement des plantes envahissantes ou la plantation de végétaux produisant eux-mêmes ces substances. Pour ce faire, CNR dispose d'un parc à boutures gérés dans le respect du règlement de la marque « végétal local ».



+ 80 espèces animales

beneficient d'actions de leur habitat par CNR



PRÉSERVER LES MILIEUX OUVERTS

Pour diriger l'eau du fleuve vers les ouvrages hydroélectriques, 400 km de digues ont été construits le long de la vallée du Rhône entre 1938 et 1986. L'entretien de ces digues requiert un plan de gestion qui maintient en milieux ouverts ces surfaces à végétation spontanée naturelle, peu embroussaillées et non arborées.



PRÉSERVER ET RESTAURER NOS ESPACES BOISÉS

CNR intervient directement sur son domaine concédé ou en partenariat avec les collectivités locales et les gestionnaires d'espaces qui souhaitent améliorer leur gestion forestière, en s'appuyant sur les compétences de l'OFB et d'experts forestiers.

RESTAURER UNE FORÊT DE QUALITÉ

CNR préserve, entretient et replante une forêt de qualité, résiliente au changement climatique et aux pressions anthropiques, et cela tout en maintenant la sécurité des riverains ou les usages industriels et récréatifs du fleuve. Pour améliorer sa connaissance des écosystèmes forestiers et en adapter au mieux la gestion, CNR accompagne les démarches suivantes :

- L'élaboration d'un indice de biodiversité et de connectivité des ripisylves (IBCR) porté par France Nature Environnement Auvergne Rhône Alpes avec l'appui de l'INRAE (anciennement IRSTEA) et soutenu par CNR, la DRAFF, l'agence de l'eau RMC, la Région AURA et la DREAL Aura.
- La réalisation du RIPIMED. Ce projet s'inscrit dans l'appel à projet « Initiative pour la biodiversité » lancé par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse en 2017. L'étude se focalise sur la zone biogéographique méditerranéenne de la région PACA via le suivi de différents linéaires de ripisylves répartis sur 6 cours d'eau (la Durance, le Rhône, le Réal-Bayon-Cause, l'Aille).
- L'étude du rôle fonctionnel des ripisylves matures par la LPO Drôme auprès desquels CNR assure un accompagnement technique. En 2020, celui-ci a fait l'objet d'une communication de l'INRAE dans les revues forestières.



Fleuron de cette gestion : la Réserve de Chasse et de Faune Sauvage (RCFS) de Donzère- Mondragon

La réserve de chasse et de faune sauvage de Donzère-Mondragon est née de la volonté de CNR de recréer des habitats naturels aux abords de ses installations industrielles. Créée dès 1954, elle est située dans la plaine alluviale du Tricastin, entre Montélimar et Avignon.

Les 1545 hectares de la réserve sont gérés par l'OFB, en lien étroit avec CNR. Le périmètre de la réserve accueille près de 700 espèces de flore, soit un tiers de la flore du Vaucluse ! 190 espèces d'oiseaux, 45 espèces de mammifères, 15 espèces d'amphibiens et de reptiles et plus de 300 espèces d'insectes sont répertoriés jusqu'à aujourd'hui.



4 500 ha

*Les espaces boisés
du domaine concédé de CNR*



RECHERCHER DES SOLUTIONS NOUVELLES

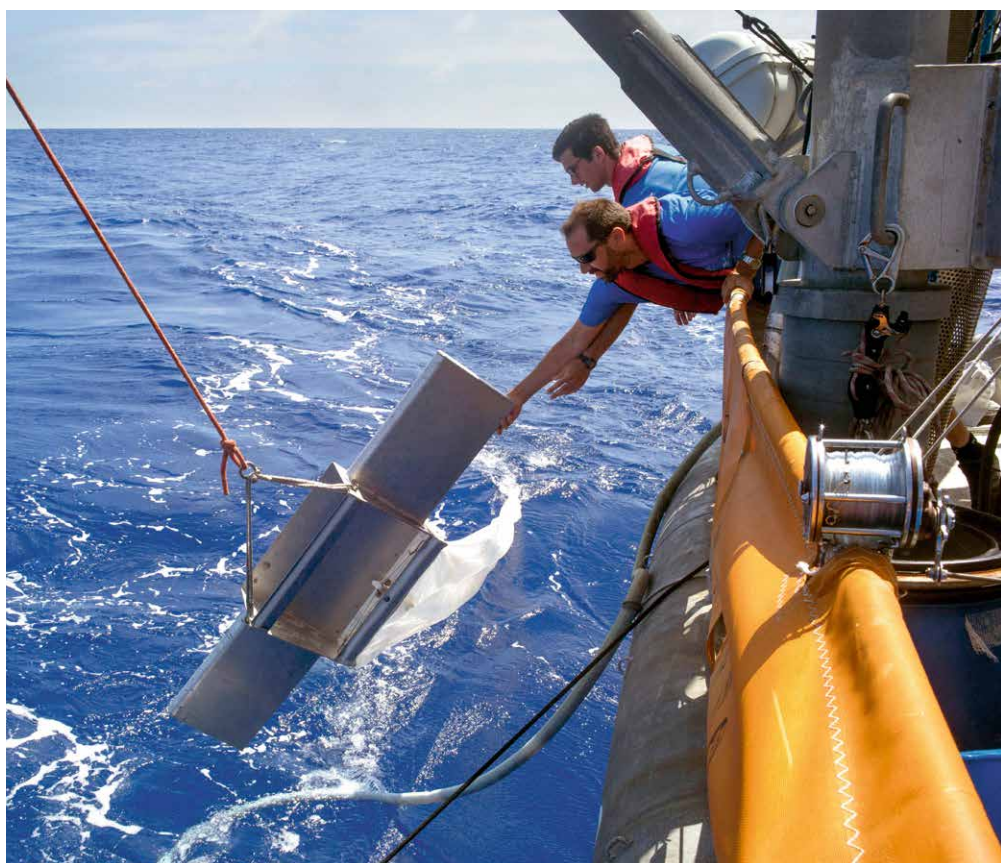
CNR entretient de nombreuses collaborations avec des laboratoires de recherche publics et privés. Ces échanges permanents lui permettent :

- D'évaluer ses pratiques en matière environnementale du domaine concédée pour les améliorer.
- De concevoir de nouvelles solutions pour contribuer à la préservation des espèces et de leur habitat, comme de la diversité génétique et spécifique, de la biodiversité remarquable ou ordinaire.

AVEC LES LABORATOIRES PUBLICS

En matière de biodiversité, les travaux de recherche de CNR visent à maintenir une mosaïque d'habitats favorables aux espèces rhodaniennes, notamment ceux accueillant des espèces en déclin et à améliorer les corridors écologiques.

Pour ses programmes de restauration, CNR associe les sciences humaines et sociales afin de progresser dans la compréhension des attentes parfois divergentes des riverains.



**8 millions
de tonnes**

*de plastiques jetés dans l'océan
chaque année, 80 % d'entre eux
proviennent des terres et des littoraux.*

AVEC LA RECHERCHE PRIVÉE

CNR développe également des partenariats avec des start-up, des grandes entreprises ou des associations qui cherchent à tester en « conditions réelles » leurs solutions, et à les améliorer constamment.

Quelques exemples :

La collaboration avec SPYGEN permet à cette société de biotechnologies spécialisée dans les inventaires de biodiversité d'affiner la capacité de détection des espèces via l'ADN environnemental, et à CNR de mieux connaître la diversité spécifique des eaux du Rhône.

Le partenariat avec le CNRS de Montpellier (2017) et la start up BIO INSPIRE (2020) a permis de développer des filtres à métaux lourds utilisant des végétaux, telles que des espèces exotiques envahissantes issues des chantiers CNR.

Le partenariat avec la Fondation Tara aide à la meilleure compréhension de la responsabilité des fleuves, et particulièrement celle du Rhône dans la pollution plastique des océans. Ce projet, qui étudie les micro et nanoplastiques, associe connaissance scientifique, actions pédagogiques et de mobilisation, comme celle des élus locaux.

Le projet Plastic-Rhône, lancé en avril 2021 et piloté par la start-up Plastic@Sea avec CNR, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et plusieurs laboratoires de recherche, dont le CNRS, a pour objectif de dresser un état des lieux de la pollution plastique dans le fleuve afin de mieux connaître les mécanismes de fragmentation de ses rejets dans la Méditerranée. Ceci, en phase avec les objectifs du pacte vert européen pour enrayer l'érosion de la biodiversité.



PRODUIRE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES EN PROTÉGEANT LA BIODIVERSITÉ

Par son activité industrielle de producteur d'électricité 100 % renouvelable, CNR permet de limiter la consommation d'énergies fossiles qui, en plus d'émettre des gaz à effet de serre, causent, lors de leur extraction, la dégradation des milieux dont elles sont issues.

Producteur historique d'hydroélectricité, CNR a développé un savoir-faire en matière de production d'électricité photovoltaïque, éolienne, et a acquis une expertise de premier plan en matière de stockage de ces énergies par hydrogène.

ÉVITER, RÉDUIRE, COMPENSER ET INNOVER

En matière de production d'électricité, l'entreprise applique de façon rigoureuse la séquence « Éviter – Réduire – Compenser » comme elle le fait pour chacun des projets qu'elle conduit. Elle prévoit à long terme le devenir des aménagements solaires et éoliens comme de ses installations hydroélectriques, de leur construction à leur démantèlement. En plus des inventaires de biodiversité menés dans le cadre de l'étude d'impact environnemental et des suivis réglementaires, CNR reste proactive et innove pour toujours mieux connaître, mieux protéger la biodiversité et faire de la transition énergétique et écologique une réussite.



ÉVITER

- Choisir le site : que ce soit sur des bâtiments, des parkings, des plans d'eau de carrière ou au sol, CNR sélectionne des surfaces marquées par l'activité humaine n'entrant pas en conflit d'usages avec d'autres activités pour le développement de parcs solaires. Cela permet de valoriser des délaissés fonciers tels que des terrains pollués, des friches industrielles ou d'anciennes carrières.
- Éviter les impacts au-delà du choix du site : malgré l'identification de sites propices à un aménagement photovoltaïque ou éolien, CNR renonce parfois à des projets lorsque ces derniers sont incompatibles avec la préservation de la biodiversité. Ces décisions sont motivées et justifiées à l'avancement des études naturalistes par le fait que l'implantation est parfois trop proche d'aires vitales de certaines espèces protégées comme par exemple l'Aigle de Bonelli, le Milan Royal, la cigogne noire.





INNOVER

CNR s'investit techniquement et financièrement, accompagnée par le milieu scientifique, pour concilier la production d'énergies renouvelables à la préservation de la biodiversité

- Installer des dispositifs de détection et de régulation, mis au cas par cas sur des parcs éoliens, pour suivre en temps réel les trajectoires de la faune volante (oiseaux et chauves-souris) et arrêter les éoliennes en cas de risque de collision.
- Rechercher des technologies et des matériaux reconditionnés pour limiter l'empreinte carbone des aménagements.
- Approfondir les connaissances scientifiques sur certaines espèces.
- Communiquer et sensibiliser le grand public et les jeunes générations sur les grands enjeux énergétiques et écologiques.

RÉDUIRE

- Anticiper, suivre et s'adapter au monde vivant et changeant pour concilier les travaux de réalisation de l'aménagement au cycle biologique des espèces.
- Ensemencer des surfaces remaniées avec des semences végétales locales.
- Entretenir la végétation par des fauches raisonnées ou une gestion pastorale extensive.

COMPENSER

Lorsque les impacts sur l'environnement ne peuvent être suffisamment atténués par des mesures d'évitement et de réduction, CNR privilégie la compensation au plus près de ses aménagements, par la création d'habitats favorables aux espèces comme :

- amphibiens : création ou restauration de zone humide,
- reptiles : création d'habitat hibernaculum,
- insectes : déplacement de plantes hôtes ou chenilles.
- oiseaux : pose de niochirs, plantation de haies, réhabilitation de prairies,
- chauves-souris : création d'îlots de sénescence ou conservation d'arbres à cavités.

CNR s'engage à la maîtrise foncière de la mesure de compensation en y associant un plan de gestion favorable aux espèces cibles de la compensation.

*Les actifs de CNR
au 01/09/2021*

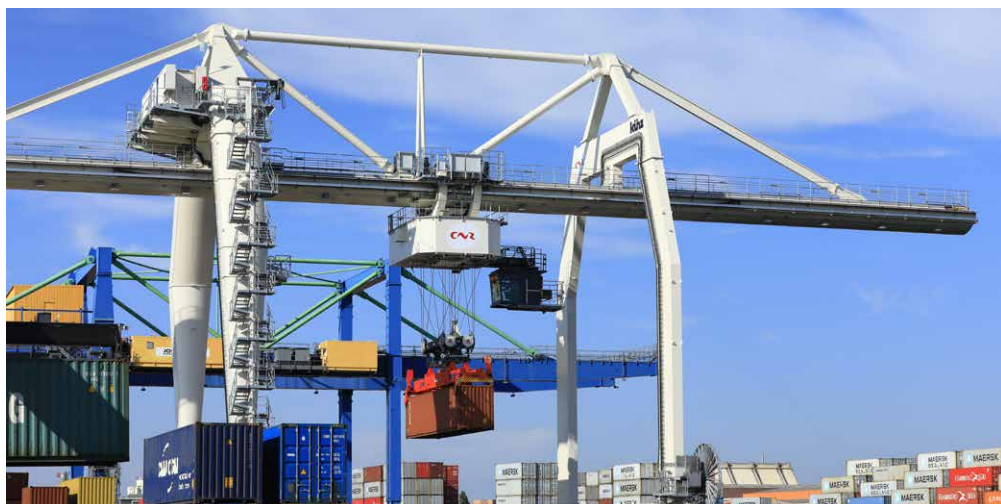
**49 centrales
hydroélectriques**

57 parcs éoliens

**46 parcs
photovoltaïques**



INTÉGRER LES ENJEUX DE BIODIVERSITÉ SUR NOS SITES INDUSTRIELS



Dans le cadre de ses activités industrielles, CNR prend en compte les questions des rejets de polluants et atmosphériques, la réduction à la source, le tri et la valorisation des déchets, la mise en place d'une politique achats intégrant des critères environnementaux.

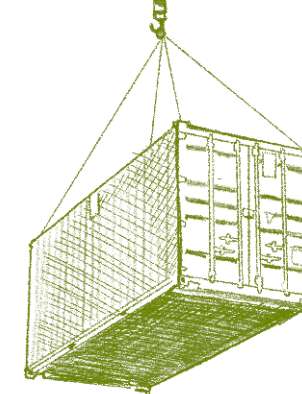
RECONVERTIR DES FRICHES INDUSTRIELLES

Pour favoriser l'essor du transport fluvial, CNR a aménagé 18 sites industriels et portuaires qui maillent la Vallée du Rhône. Depuis plus de 10 ans, CNR œuvre à la reconversion de ces espaces orphelins parfois pollués pour des projets industriels en utilisant la multimodalité (fleuve / fer / route). Ces opérations ciblent la restauration des sols pour redonner des milieux sains aux espèces qu'elles abritent, ainsi que la reconversion de ces « friches ». Les actions majeures de dépollution réalisées au Port de Lyon dans les années 2000 ont été à l'origine de la création du 2^e terminal à conteneurs du Port, offrant ainsi un outil performant pour le transport massif de marchandises en conteneurs.

GÉRER RESPECTUEUSEMENT LES SITES INDUSTRIELS ET PORTUAIRES

CNR propose aux entreprises installées sur ses sites de conduire des actions de préservation ou de s'inscrire dans des programmes de compensation. La conception et l'implantation des projets ainsi que le choix des périodes de travaux permet de réduire les impacts. Certains boisements ou milieux ouverts sont préservés (comme sur le site de Pouzin). Des milieux avec un intérêt écologique ont pu être recréés dans le cadre d'actions de compensation.

À Péage-de-Roussillon, ont été retenues les entreprises dont les activités ne présentaient pas le risque d'accentuer la pression sur la nappe phréatique. Sur plusieurs sites, les zones particulièrement sensibles ont été évitées, l'éclairage nocturne a été supprimé en phase travaux ou exploitation et des passages à faune spécialement aménagés.



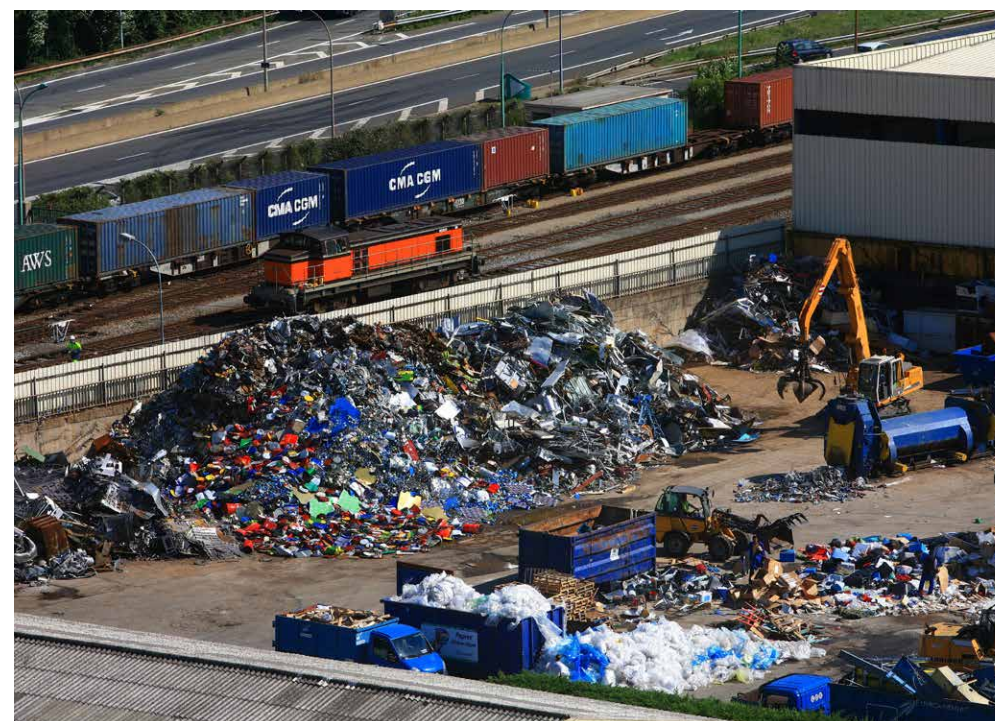
**18 sites
industriels
et portuaires**
en vallée du Rhône



DÉVELOPPER L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE

Réduire la consommation de matériaux, c'est préserver la biodiversité : leur extraction dégrade les milieux, leur transformation nécessite le recours à de l'énergie, bien souvent fossile. L'optimisation des échanges de flux de matières (chaleur, déchets...) entre activités industrielles permet de limiter les émissions de gaz à effet de serre. Le cycle est d'autant plus vertueux si la voie d'eau est utilisée pour le transport.

Ainsi, au Port de Lyon, des expérimentations sont menées pour valoriser les mâchefers de l'incinérateur situé sur le Port afin de les réinjecter dans des matériaux de construction transportés par voie fluviale.



ACCOMPAGNER LA TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE DE LA VALLÉE DU RHÔNE

L'agriculture du sillon rhodanien doit s'adapter au changement climatique et aux évolutions des besoins des consommateurs. Pour CNR, accompagner la transition agro-écologique, c'est protéger la ressource en eau et son cycle, les sols, la biodiversité au service d'une production de qualité ancrée dans son territoire.

MENER DES PROJETS INNOVANTS

Grâce à son étroite collaboration avec les Chambres d'Agriculture, CNR est partenaire de plusieurs projets conjuguant agriculture et écologie, comme la plateforme expérimentale Techniques Alternatives et Biologiques et de démonstrateurs de couverts végétaux (Drôme) ou l'irrigation du territoire « Hauts de Provence Rhodanienne » déficitaire en eau (Vaucluse).



CNR est aussi partenaire de l'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes (ISARA), avec le projet « Biodiv +, conserver la biodiversité par et pour l'agriculture », pour analyser le rôle des organismes auxiliaires dans les cultures, le programme « Céréales pérennes » testant une céréale avec un cycle de production sur plusieurs années et une double utilisation grain-fourrage tout en préservant le sol, et la réalisation des guides pratiques sur les plantations de haies et les couverts végétaux avec le concours de la Chambre d'Agriculture de la Drôme.

Enfin, CNR se lance dans l'agrivoltaïsme avec un projet expérimental mené en partenariat avec le lycée horticole de Dardilly (subventionné par la Région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 40 %). En déployant des panneaux solaires mobiles et pilotables au-dessus de cultures agricoles souffrant du changement climatique, CNR va ainsi jumeler agriculture et production d'énergie.

-30 %

*de débit du Rhône en 2017
par rapport à la moyenne
des 20 dernières années*



PROMOUVOIR LA NAVIGATION FLUVIALE ET LE TOURISME « VERT »

Le transport de marchandises génère en moyenne 4 fois moins d'émissions de CO₂ que par la route et consomme 5 fois moins de carburant.

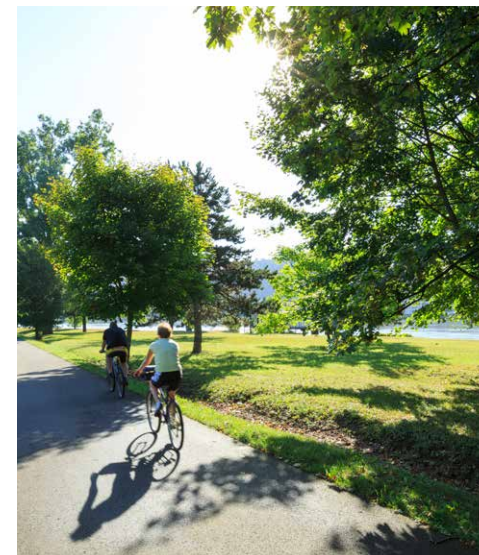
LA NAVIGATION FLUVIALE

CNR accompagne les acteurs du tourisme fluvial pour les engager dans une démarche écoresponsable à travers la mise en place de bornes d'alimentation en électricité 100 % renouvelable, à « haute puissance ». Après en avoir installé deux sur les appontements de la ville de Tournon-sur-Rhône, CNR prévoit leur déploiement sur plusieurs sites de la vallée du Rhône.

LES LOISIRS ET LE TOURISME

Dans une optique de sensibilisation des publics à la biodiversité, la restauration des espaces naturels s'accompagne de volets de découvertes pédagogiques. Le réaménagement des berges, la remise en navigabilité du Haut-Rhône effectués par CNR améliorent l'accueil des kayakistes, nageurs, joueurs et plaisanciers.

La ViaRhôna, véloroute qui relie le Léman à la Méditerranée le long du fleuve, a été réalisée avec le soutien de CNR.



CNR: LE RHÔNE POUR ORIGINE, LES TERRITOIRES POUR PARTENAIRES, LES ÉNERGIES RENOUVELABLES POUR L'AVENIR



Concessionnaire unique du Rhône depuis près d'un siècle, CNR a appris à composer avec les attentes des territoires en termes de production d'électricité, de navigabilité du fleuve, d'irrigation des terres agricoles et de préservation de la biodiversité.

CNR dispose aujourd'hui d'une expérience unique en matière de restauration et de gestion des fonctionnalités écologiques du Rhône, des espaces qui le bordent et des espèces qui en dépendent.

Forte de ce savoir-faire, CNR relève les défis posés par les effets du changement climatique sur la vallée du Rhône et installe la transition énergétique des territoires au cœur de sa stratégie. Une double vision par laquelle CNR démontre qu'il est possible de concilier les activités humaines et le respect des écosystèmes, et s'engage à transmettre durablement le fleuve Rhône aux générations futures.

Une priorité, la biodiversité

CNR s'engage à :

RÉDUIRE L'EMPREINTE BIODIVERSITÉ DE LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ 100 % RENOUVELABLE

Pour la vallée du Rhône, en :

- Poursuivant les programmes engagés de :
 - Restauration écologique du Rhône.
 - Restauration des continuités écologiques pour les espèces terrestres et aquatiques.
- Favorisant la circulation des sédiments,
- Améliorant encore l'entretien des espaces concédés à CNR,
- Prolongeant les évaluations naturalistes et scientifiques des actions conduites.

Pour l'ensemble de l'activité de CNR, en :

- Prolongeant les actions visant à réduire / maîtriser les émissions polluantes (rejets, déchets, pollutions diffuses) au sein de ses activités d'exploitants industriels,
- Contribuant aux études sur l'empreinte biodiversité des ENR comparée à celle des énergies fossiles.



ACCOMPAGNER LA TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE DES TERRITOIRES EN VALLÉE DU RHÔNE afin de rendre les acteurs des territoires plus résilients aux premiers effets des changements climatiques, en :

- Continuant d'encourager les acteurs du monde agricole à une consommation raisonnée de la ressource en eau.
- Étendant les partenariats visant à développer l'agroécologie en Vallée du Rhône.

ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES ACTEURS ÉCONOMIQUES DES TERRITOIRES, en :

- Proposant des solutions innovantes de production, de stockage et de distribution de l'électricité renouvelable.
- Accompagnant la transition écologique des acteurs de la navigation fluviale.
- Mettant en œuvre des projets d'écologie adaptée sur les sites industriels et portuaires du Rhône de façon à réduire la consommation de ressources naturelles.



À PROPOS DE CNR

CNR (Compagnie Nationale du Rhône) est le 1^{er} producteur français d'électricité 100 % renouvelable avec une puissance installée de presque 4 000 MW. Elle transforme l'énergie du soleil, du vent et de l'eau du Rhône dont elle détient la concession depuis près d'un siècle.

Cette activité d'énergéticien lui permet de financer le développement de ses autres missions d'intérêt général, en coordination avec les acteurs du territoire : déploiement de la navigation et de zones portuaires, irrigation et gestion de la ressource en eau, aménagement du fleuve Rhône et préservation des écosystèmes naturels.

CNR gère ces trois ressources naturelles Eau-Vent-Soleil en tant que biens communs dont elle partage la gouvernance et une partie de la valeur avec les territoires. Sa triple expertise - énergie, transport, irrigation - lui permet d'assembler des solutions énergétiques et écologiques innovantes pour les territoires, partout en France.

CNR est la seule société anonyme d'intérêt général en France. Son capital est majoritairement public (183 collectivités locales et établissements publics, Groupe Caisse des Dépôts) et son actionnaire industriel de référence est le groupe ENGIE.

CONTACTS PRESSE

CNR

Béatrice Ailloud
+33 (0)6 07 27 46 07
b.ailloud@cnr.tm.fr

BCW

Philippine Nicolas-Vullierme
+33 7 85 22 45 21
Cécile Pochard
+33 (0)6 26 39 83 72
cnr-presse@bcw-global.com



cnr.tm.fr

